



Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement
de l'école primaire **du Bourg-Royal-et-du-Châtelet**
tenue le 5 février 2024 à 19 h au pavillon Châtelet

Madame Lucie Bélanger	Représentante des parents
Madame Maude Caron	Représentante des parents
Madame Diane Gagné	Représentante des parents
Monsieur Martin Noël	Représentant des parents
Madame Cindy Ross	Représentante des parents
Madame Sophie Brassard-Gélinas	Représentante des parents
Madame Rebeca Camargo Prevelato	Représentante des parents - substitut
Madame Stéphanie Desbiens	Enseignante
Madame Julie Labbé	Enseignante
Madame Sophie Servais	Enseignante
Madame Mylaine Lachance	Représentante du personnel non enseignant
Madame Stéphanie Demers	Représentante du service de garde
Sont également présents :	
Monsieur André Bernier	Directeur
Madame Valérie Morin	Directrice adjointe
Madame Marie-Andrée Bilodeau	Technicienne service de garde (Châtelet)
Sont absents :	
Monsieur François Trudel	Enseignant
Monsieur Mamoudi Aly Sy	Représentant des parents - substitut

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Mme Maude Caron souhaite la bienvenue à tous à cette troisième rencontre du conseil d'établissement.

1.2 VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1.1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024
- 1.5 Suivis au procès-verbal du 15 janvier 2024
 - 1.5.1 Aucun suivi

- 1.6 Période de questions du public
- 1.7 Correspondance et dépôt de document
- 1.8 Grilles-matières
- 1.9 Mise à jour du budget
- 1.10 Activités éducatives école (sorties) ajout de sorties
- 1.11 Journée accueil préscolaire
- 1.12 Cour d'école Châtelet et campagne de financement
- 1.13 Communication de la présidence
- 1.14 Communication de la direction
 - 1.14.1 Classe extérieure
- 1.15 Informations du service de garde
- 1.16 Informations du représentant au comité de parents
- 1.17 Critères de sélection de la direction
- 1.18 Varia
 - 1.18.1 Cadeaux de fin d'année
 - 1.18.2 Leucan
- 1.19 Prochaine rencontre
- 1.20 Conclusion et remerciements
- 1.21 Levée de la séance

CONSIDÉRANT, que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT, que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Stéphanie Demers, il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER, l'ordre du jour proposé pour la séance du 5 février 2024, avec les ajouts suivants au point Varia :
1.18.1 Cadeaux de fin d'année
1.18.2 Leucan

1,4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT, que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion afin d'en dispenser la lecture ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mesdames Sophie Servais et Diane Gagné, il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024, tel que proposé.

1.5 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2024

Aucun suivi

1.6 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public

1.7 CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucune correspondance

1.8 GRILLES-MATIÈRES

La grille-matières est la répartition des matières par heure et par cycle.

À la grille-matières de Châtelet, la période de 30 minutes de musique au préscolaire est retirée. Ce temps est ajouté au temps alloué à l'éducation physique qui passera de 90 à 120 minutes par cycle au préscolaire. Au troisième cycle, l'art plastique est remplacé par l'art dramatique. Il n'y a aucun changement pour la grille-matières Bourg-Royal 2024-2025.

Après un vote par le personnel enseignant de Châtelet, le modèle d'anglais intensif choisi sera un modèle d'alternance aux trois mois. Celui de Bourg-Royal demeure le même soit cinq mois en anglais.

CONSIDÉRANT, que conformément à l'article 86 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement approuve le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposée par le directeur de l'école en s'assurant de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministre et du respect des règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Cindy Ross, il est résolu à l'unanimité ;

D'APPROUVER, les grilles-matières de Bourg-Royal et Châtelet, telles que proposées.

1.9 MISE À JOUR DU BUDGET

M. Bernier présente la mise à jour du budget et répond aux questions des membres.

Actuellement, la proportion utilisée du budget est d'environ 50 %.

L'école a reçu un montant de 125 000 \$ pour le plan de rattrapage. Ce montant va servir à l'ajout de TES, l'ajout d'aide à la classe et au tutorat. M. Bernier fera un suivi pour savoir si ce montant peut être reporté en 2024-2025 s'il n'est pas complètement utilisé.

1.10 ACTIVITÉS ÉDUCATIVES ÉCOLE (SORTIES) AJOUT DE SORTIES

Les activités éducatives des deux pavillons sont énumérées par la direction.

017-CE
23/24-23

L'activité des finissants de Châtelet sera un souper-croisière sur le AML Louis Jolliet. La date est à venir.

CONSIDÉRANT, que les articles 87 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulent que le conseil d'établissement doit approuver les activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité ;

D'APPROUVER, les nouvelles activités éducatives de l'école.

017-CE
23/24-24

1.11 JOURNÉE ACCUEIL PRÉSCOLAIRE

M. Bernier informe les membres que chaque année, une journée par pavillon est prévue afin d'accueillir les futurs préscolaires. Lors de cette journée, les élèves actuellement au préscolaire seront en congé. Le service de garde sera alors offert, mais les élèves auront aussi la possibilité de rester à la maison.

Cette rencontre d'une heure permet aux futurs élèves et à leurs parents de se familiariser avec les lieux et les intervenants. Les enseignantes ont également l'occasion d'établir un premier contact et de procéder à quelques observations.

Les dates proposées sont le 5 juin pour Châtelet et le 30 mai pour Bourg-Royal.

CONSIDÉRANT, que conformément à l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement doit approuver un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité ;

D'APPROUVER, tel que proposé, la modification à l'horaire pour l'accueil des élèves de préscolaire 2024-2025.

017-CE
23/24-25

1.12 COUR D'ÉCOLE CHÂTELET ET CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Madame Valérie Morin présente une nouvelle campagne de financement pour la cour d'école.

C'est une vente de vêtements promotionnels avec le logo de l'école ou des équipes sportives des deux pavillons. Les parents pourront commander directement à notre partenaire et effectuer le paiement lors de la cueillette en magasin.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité ;

D'APPROUVER, la campagne de financement pour la cour d'école du pavillon Châtelet.

017-CE
23/24-26

1.13 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE

La présidente souhaite une belle semaine au personnel enseignant. Elle profite de ce moment pour lire le mot qu'elle a préparé à chacun des membres.

1.14 COMMUNICATION DE LA DIRECTION

1.13.1 CLASSE EXTÉRIEURE

M. Bernier a contacté l'Association forestière des deux rives qui a accepté de participer au projet de la classe extérieure de Châtelet. Celle-ci s'occupera de l'aménagement paysager de la classe (paillis, roche, etc.).

Les couts du projet de la cour d'école seront diminués d'environ 47 000 \$ avec l'aide de l'AF2R, car en plus des frais de paysagement, elle s'occupera aussi des frais d'ingénierie. Cette association est financée par les gouvernements fédéraux et provinciaux. Les travaux devraient s'achever vers la fin septembre. Avec l'autorisation de la Ville de Québec, Bourg-Royal pourra aussi profiter d'un aménagement paysager.

Ceci n'inclut pas les frais pour le terrain synthétique.

1.15 INFORMATION DU SERVICE DE GARDE

Dans le prochain Info-parents, nous informerons les parents que dorénavant, aucun changement occasionnel de fréquentation ne sera accepté. Le but est d'éviter les erreurs et d'assurer la sécurité des enfants, surtout en ce contexte de pénurie de personnel.

Les techniciennes travaillent actuellement à la production des reçus fiscaux, à la période des inscriptions 2024-2025 et à la préparation de la semaine de relâche.

Elles présenteront prochainement au conseil d'établissement la liste des activités de la prochaine année scolaire en continuité avec le projet éducatif de l'école.

1.16 INFORMATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier conseil d'établissement.

1.17 CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA DIRECTION

Les membres ont reçu les critères de sélection de la direction de l'année précédente. Après consultation, la modification suggérée par les membres est d'enlever la note de bas de page.

CONSIDÉRANT, que conformément à l'article 79 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement doit être consulté par le centre de services scolaire sur les critères de sélection du directeur de l'école ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Mylaine Lachance, il est résolu à l'unanimité ;

017-CE
23/24-27

D'ADOPTER, les critères de sélection de la direction de l'école, avec la modification proposée.

1.18 VARIA

1.18.1 CADEAUX DE FIN D'ANNÉE

Madame Diane Gagné souhaite l'avis du personnel enseignant concernant les cadeaux offerts aux membres du personnel par les enfants.

1.18.2 LEUCAN

Madame Stéphanie Desbiens mentionne que sa fille, qui fréquente une école de notre centre de services scolaire, participe au Défi têtes rasées de Leucan. Elle a déjà amassé 1400 \$ sur un objectif de 1500 \$.

1.19 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du conseil d'établissement aura lieu le 29 avril à 19 heures au pavillon Bourg-Royal.

1.20 CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

Mme Caron remercie les membres de leur présence.

1.21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT, que l'ordre du jour est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Mylaine Lachance, il est résolu à l'unanimité ;

DE LEVER, l'assemblée de la séance ordinaire à 20 h 10.

017-CE
23/24-28

Maude Caron, présidente

André Bernier, directeur

Secrétaire de la rencontre : Madame Mylaine Lachance